

DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ENVIRONNEMENT  
LM/FL

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MAI 2008

### **OBJET : Ancien vivier de Port Blanc à Kerroch - Acquisition de la parcelle EP 42**

---

Rapporteur : Estelle LE MOING

Cap l'Orient est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 52 rue du Port Blanc à Kerroch sur la parcelle EP 42 pour 842 m<sup>2</sup>, composé :

- D'une maisonnette ;
- De deux hangars contigus dont l'un à rénover.

Cette propriété (ancien vivier) classée en zone Uam au PLU, avait été acquise pour en faire un point d'appui de la politique de découverte et de préservation du littoral Plœmeur-Guidel. Cap l'Orient n'a réalisé aucun aménagement depuis 2000, et de plus a acquis le fort du Loch sur le même secteur littoral communautaire.

La ville qui occupe les locaux avec une convention d'occupation a demandé à acquérir cette propriété pour y réaliser un équipement public et associatif (maison de quartier). Le Conseil Communautaire a délibéré le 14 décembre 2007 sur la vente de la parcelle EP 42 au prix de 113 000 €, conformément à l'avis des domaines.

Les frais d'acte seront à la charge de la ville (frais de diagnostics et frais notariés).

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités» et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition de l'immeuble cadastré EP 42 au prix de 113 000 €, frais de diagnostics et de notaire en sus ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le maire,  
conseiller général

Loïc LE MEUR